

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 19/09/2024

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux et Adjoint : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine,

A été nommé secrétaire : MIRALLES Richard

Les membre du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Décision Modificative N°2 au budget primitif exercice 2024

Le Maire de Coustouges,

Vu l'adoption du budget primitif 2024 de la commune en date du 25 mars 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant, que le résultat d'investissement du Budget annexe BC 333 n'a pas été intégré dans le budget communal exercice 2024 à hauteur de 2 948.30 € ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre le paiement de la facture de l'EURL Galy Mécanique Agricole, non prévue au Budget Primitif 2024.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Chapitre	Article budgétaire M57	Opération M57	Objet	Montant des virements
Section investissement recettes				
001	001		Solde d'exécution de la section d'investissement	2 948.30 €
13	1323	151	Subv non transf départements	- 2 948.30 €
			Total des virements	0.00 €
Section investissement dépenses				
23	231	160	Immob corporelles bat com	- 3 000.00 €
21	2157		Matériel et outillage technique	3 000.00 €
			Total des virements	0.00 €

Article 2 : M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

REÇU LE :

30 SEP. 2024

SOUS-PREFECTURE
DE CÉRÉT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Michel Anrigo, Maire de Coustouges

Les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre

